

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin,
le Conseil Municipal de la Commune de Dugny dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la salle du Conseil,
sous la présidence de M. BRENNER Jean-Marie, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents : (11)

Mesdames Karine HELMINGER, Viviane VALLARIN, Isabelle REMY, Ghislaine VAILLANT.
Messieurs Jean-Marie BRENNER, Arnaud DUBAUX, Alain LOMBARD, Alain RAKETAMANGA, Philippe HUMBLET, Claude ROUX, Francis TOUSSAINT

Absents : (4) Fabricia VOL, David MINUTO, Anne-Sophie PRENTOUT, Anne THOMAS

Ont donné Procuration : (3) Fabricia VOL à Jean-Marie BRENNER, David MINUTO à Isabelle REMY, Anne THOMAS à Viviane VALLARIN.

Secrétaire de séance : Alain RAKETAMANGA.

La séance est enregistrée vocalement.

L'assemblée aborde l'ordre du jour suivant :

- Attribution d'une subvention exceptionnelle – association football club Dugny
- Questions diverses.

M. BRENNER laisse la Parole à Mme HELMINGER :

M. Alain BOCCALINI m'a adressé un courrier fin mai, me demandant un rendez-vous pour une subvention exceptionnelle pour les 70 ans du foot. Je vous en avais déjà parlé, on avait vu à la commission association et au conseil, on attendait la demande. Je l'ai rencontré avec Mme le Maire. Donc ils ont la manifestation de prévu samedi et dimanche. M. BOCCALINI avec son équipe s'est pas mal mobilisé pour chercher des subventions autres que sur la commune. Pour anticiper ce week-end là, et que l'endroit soit propre et accueillant, ils ont déjà repeint l'extérieur du vestiaire et foyer et ils ont fait des choses à l'intérieur aussi. La main d'œuvre est forcément gratuite car c'est les joueurs et les bénévoles du club qui l'ont fait. La subvention qu'il demande c'est une subvention de 1 000 euros pour la peinture et la remise en état en général, la prise en charge des repas des enfants qui viennent jouer. Pour le week-end en entier il prévoit un budget de 28 000 euros, il y a 5 000 euros de chapiteau. Vous avez des questions par rapport à cette demande ?

M. RAKETAMANGA : je voudrais savoir combien représente la subvention du foot par rapport aux subventions que l'on verse chaque année aux associations ?

Mme HELMINGER : Tous les ans le foot a 4 250 euros sur 12 000 euros

M. RAKETAMANGA : combien d'enfants sont concernés de Dugny ?

Mme HELMINGER : 38 enfants de Dugny

M. RAKETAMANGA : Dernier point, la facture de l'éclairage qui a été refait récemment s'élève à ?

Mme HELMINGER : Moi je ne peux pas répondre, je ne suis pas au courant de la facture. Ça doit être dans les 20 000/21 000 euros

M. RAKETAMANGA : donc 21 000 + 5 000, je n'ai rien contre le fait qu'il fasse les 70 ans mais je ne suis pas pour que l'argent public aille systématiquement vers ce genre de chose, ils ont qu'à revoir la voilure un peu en diminution et regarder un peu à réduire certaines choses, car quand c'est l'argent du contribuable, c'est toujours plus facile à dépenser. Je pense déjà que 21 000 euros d'éclairage + 4 250 euros de subvention c'est largement payer pour le club de football.

M. TOUSSAINT : plus l'entretien des tontes

M. BRENNER : l'éclairage public en avait besoin car ce sont des anciens....

M. RAKETAMANGA : je ne doute pas, des besoins.

Mme VALARIN : On ne peut pas demander au club de foot d'entretenir l'éclairage, d'entretenir les pelouses etc.

M. RAKETAMANGA : Quand on me dit que ce n'est pas pour financer les repas et tous ça mais pour financer la peinture, moi je vais renverser le problème, ils ont qu'à prendre l'argent qui passe au repas pour la peinture et manger moins, on court mieux sur le terrain. Je n'ai rien contre de faire des fêtes, des anniversaires etc.... enfin bon, je pense déjà cette année, le football a déjà eu beaucoup d'argent de notre part, de la part de la municipalité. Il faut savoir un moment s'arrêter, moi j'arrête

M. TOUSSAINT : Moi j'ai une petite remarque par rapport au montant des sommes allouées pour le FCD, est ce que l'année prochaine, avec les économies substantielles que normalement l'on devrait pouvoir faire avec l'éclairage qui est rénové, est ce qu'il sera possible de diminuer un peu la voilure ou l'on restera sur le même montant de la subvention ?

Mme HELMINGER : ça on en discute en commission et après il faut le passer au conseil.

M. DUBAUX : De toute façon l'économie elle est pour qui ?

M. BRENNER : Elle est pour la commune.

M. DUBAUX : C'est la commune qui paie l'électricité. L'économie est pour la commune pas pour le foot.

M. TOUSSAINT : Moi je pensais que c'était le Football club qui payait l'éclairage.

M. HUMBLET : A mon avis pour gagner de l'électricité, il faut dire au foot, c'est que, quand ils font des entraînements l'hiver, ils jouent sur le terrain annexe et qu'ils n'allument pas l'autre terrain.

M. DUBAUX : Je vais te répondre un truc simplement, je pense que le terrain de foot doit être arrosé plus qu'arrosé pour qu'il soit vert, en période de sécheresse, je me suis déjà payé M. BOCCALINI qui arrosait alors qu'il y avait des interdictions d'eau. Je pense que là-dessus il n'est pas très clair. Donc aller lui dire que tu joues que sur la moitié du terrain pour faire des économies, ce n'est pas son fric.

M. HUMBLET : je pense qu'on peut avoir quand même une réflexion, au prix de l'énergie aujourd'hui, on peut toujours en parler au moment de l'année prochaine de la subvention, Karine elle a raison, ça sera débattu s'ils auront la même somme ou s'ils auront moins, on sera là pour en discuter, mais je pense que dès aujourd'hui on peut leur dire qu'il y a des choses qu'ils doivent faire attention vu les coûts....

M. RAKETAMANGA : Moi je suis d'accord avec ce que vient de dire Philippe et Karine, à une condition c'est que l'année prochaine lorsque on décide des subventions on ait un détail.

Mme HELMINGER : à la commission on l'a le détail.

Mme VALARIN : Il faut dire que le foot anime pas mal le village, il fait pas mal d'organisation par rapport à d'autres associations, c'est quand même un club sportif et c'est important de garder du sport dans la commune.

M. RAKETAMANGA : Je ne dis pas ça, je ne dis pas qu'il faut supprimer le club de foot, je suis pour le sport, il s'agit de gestion des dépenses.

Mme VALARIN : Là il demande 1 000 euros pour l'entretien du terrain, ils ont remis en peinture tout le terrain, c'est quand même pour la commune aussi.

M. HUMBLET : Je pense que pour l'année prochaine ce n'est pas qu'au foot, il faut dire à toutes les associations qu'au niveau de l'éclairage, au niveau des salles, de l'électricité, de faire attention afin de limiter les dépenses.

M. RAKETAMANGA : Moi j'estime que la municipalité cette année, leur a fait un gros effort car 21 000 euros en plus des dépenses habituelles qui sont...

Mme HELMINGER : c'est combien la tonte ?

M. BRENNER : Dans les 7 000 euros.

M. RAKETAMANGA : 7 000 euros ça c'est normal, il faut bien tondre le stade. Je comprends bien qu'une municipalité entretienne le stade. Il y a un moment où il faut sortir une grosse somme et faire un éclairage digne de ce nom, je suis d'accord, mais là on est quand même sur autre chose, les efforts on les a fait.

M. HUMBLET : Concernant les tontes ! si jamais on leur trouve un tracteur d'occasion, je ne sais pas je dis ça, mais après c'est quelqu'un du foot qui va tondre. C'est un exemple. Je pense qu'il faut réunir les

associations lors de la commission. Leur dire de réduire la voilure, chacun réfléchir de son côté pour comment il peut réduire la voilure.

M. RAKETAMANGA : Si j'ai demandé les chiffres à Karine tout à l'heure c'est pour bien mettre en perspective ce que touche le football par rapport aux autres associations. Il y a des associations à qui on ne peut pas demander de réduire la voilure dès lors qu'ils n'ont pratiquement rien.

M. HUMBLET : Il faut leur faire comprendre qu'aujourd'hui malheureusement on est dans l'air très économique.

M. BRENNER : C'est la nature de leur dépense...

M. HUMBLET : Voilà, il faut qu'ils modifient la nature de leur dépense.

M. VAILLANT : Il y a combien de joueurs qui ne paient pas leur licence, il y a plein de joueurs qui ne paient pas leur licence. Et quelle année ou il y avait je sais plus combien de carton rouge.

Mme REMY : Ah ça c'était avant le confinement, c'est vrai que les cartons c'était une grosse partie, après les cartons rouges on est passé sur les licences.

M. TOUSSAINT : c'est à eux et à nous à les sensibiliser par rapport à l'aide financière qu'on leur octroie tous les ans.

Mme. HELMINGER : D'autres questions pour la demande de subventions ? Alors on va passer au vote.

DELIBERATIONS ADOPTEES :

Délibération 2023-02-01 : Attribution d'une subvention exceptionnelle - FDC

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 1000 euros à l'association football club de Dugny

VOTES : POUR 13
CONTRE 1 (RAKETAMANGA).

M. BRENNER 1^{er} adjoint lève la séance à 20h05